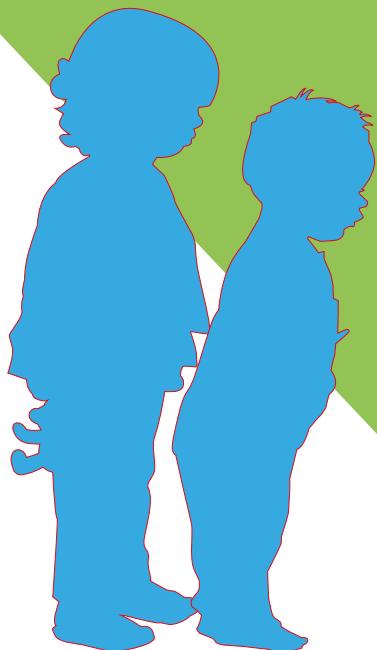


*La petite  
enfance*

À LIMOGES

**GUI  
DE**



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION



# La petite enfance à Limoges

## Établissements d'accueil de jeunes enfants

4-7 Les crèches municipales

8-9 Les crèches à gestion privée

10-11 Plan de localisation des établissements

## Accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le)

12 - Accueil familial et accueil familial municipal

13 - Accueil familial du CHU

- Accueil au domicile d'un(e) assistant(e)  
maternel(le) indépendant(e)

## Relais d'assistant(es) maternel(les) (RAM)

13-14 - Relais d'assistant(e)s maternel(le)s  
municipal

- Relais d'assistant(e)s maternel(le)s  
des Portes-Ferrées

## Animations pour tout-petits

14-15 - Liste et coordonnées des établissements

## Adresses utiles

16 - Liste et coordonnées des établissements

# Un mot

La période de la petite enfance est celle où les moins de 6 ans s'arment pour l'avenir. C'est aussi une phase de la vie durant laquelle leur rythme quotidien est étroitement lié à la situation sociale et professionnelle de leur famille.

Face à ce double enjeu, la Ville de Limoges a souhaité à la fois proposer aux jeunes enfants des conditions d'accueil et d'encadrement optimales pour favoriser leur épanouissement et, dans le même temps, diversifier ses services pour répondre aux attentes des parents.

Qu'ils soient collectifs ou familiaux, les différents lieux d'accueil des enfants sont des espaces où chacun d'eux peut prendre le temps de grandir.

Avec 13 crèches municipales et un réseau d'assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile, la Ville est aujourd'hui en mesure d'apporter une véritable réponse de proximité en matière de garde.

Mais nous devons aussi relever le défi de nous adapter aux exigences contemporaines. Or, en matière de garde de jeunes enfants, nous avons aujourd'hui à Limoges une offre qui est tout d'abord harmonieusement répartie sur la ville et qui permet aussi aux parents de bénéficier d'un accueil régulier ou ponctuel pour leurs enfants.

Dans ce guide, conçu pour vous aider à y voir plus clair et à faire votre choix, vous pourrez apprécier les différents modes de gardes proposés à Limoges. Vous serez ainsi en mesure de trouver celui qui vous correspondra le mieux et permettra à votre enfant de profiter, à son rythme, d'un environnement serein et pensé pour lui.

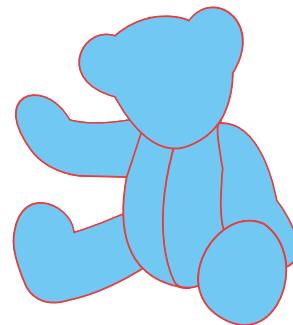
Nadine Rivet

Adjointe au maire de Limoges  
Conseillère départementale  
de la Haute-Vienne



Émile Roger Lombertie

Maire de Limoges





# La petite enfance à Limoges

La Ville de Limoges propose une diversité de modes de garde pour répondre de la façon la plus adaptée aux demandes des familles : collectif ou familial, régulier ou ponctuel.

Les Relais Assistant(es) Maternel(les) (RAM) renseignent les familles sur l'ensemble des modes d'accueil (individuel et collectif) recensés à Limoges. Ce sont des lieux ressources, d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents et des assistant(e)s maternel(le)s.

## Établissements d'accueil de jeunes enfants

Les crèches multi accueil sont des véritables lieux de vie où les enfants peuvent être accueillis de la naissance à l'entrée en école maternelle.

Les enfants sont encadrés par des professionnels dans un espace adapté et sécurisant leur permettant de s'épanouir et de s'éveiller en fonction de leur âge et de leurs besoins.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance privilégie l'accueil personnalisé de l'enfant et de sa famille.

## Les crèches municipales

Au nombre de 13, elles sont gérées par la municipalité et bénéficient du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales. Les établissements multi-accueil sont ouverts du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés. Des ouvertures sont organisées en période de congés scolaires.

### Fonctionnement

Dans chaque établissement, **une équipe pluridisciplinaire** encadrée par un(e) directeur(trice) accueille les enfants et leurs familles. Elle est composée de puériculteurs (trices), éducateurs (trices) de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et adjoint(e)s techniques. Un(e) psychologue et un médecin interviennent dans chaque structure.

Les enfants présentant un handicap ou une maladie chronique sont accueillis et bénéficient d'un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)**.

L'organisation et les règles communes autour de l'enfant permettent d'assurer la continuité des soins qui lui sont apportés, de favoriser sa sécurité physique et affective et de le considérer comme une personne à part entière en prenant en compte ses besoins spécifiques. **Sa prise en charge doit rester individuelle** dans le respect de son rythme et de son développement.

Ces principes éducatifs sont formalisés par un projet propre à chaque établissement, qui s'articule autour d'orientations partagées, telles que **la bienveillance et le respect**.

Un milieu enrichissant et stimulant permet à chaque enfant de développer ses capacités. La vie collective en petit groupe lui permet de s'épanouir.

### Modalités d'inscription et tarifs

**La pré-inscription** s'effectue en ligne en se connectant sur l'espace citoyen à partir de l'adresse :

<http://jeunesse.limoges.fr>

Les parents peuvent faire **le choix de deux crèches**,. La demande est ensuite examinée en commission d'admission.

Les tarifs sont calculés conformément au barème national des participations familiales fixé par la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

La participation horaire est calculée à l'entrée de l'enfant, en fonction des ressources moyennes mensuelles du foyer, en appliquant un taux d'effort qui varie selon la composition de la famille (une simulation peut être effectuée sur le site «[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) »).

CRÈCHES	HORAIRES	TYPE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	COORDONNÉES
LA BASTIDE	<b>7 h / 18 h 45</b>	accueil collectif 0/4 ans - 48 places	45 rue Taine 05 55 38 42 13 creche_bastide@ville-limoges.fr
GEORGES-BOYER-VIGNAUD	<b>7 h / 18 h 45</b>	accueil collectif 0/4 ans - 38 places	8 rue André-Antoine 05 55 38 42 20 creche_boyervignaud@ville-limoges.fr
JEAN-GAGNANT	<b>7 h / 18 h 45</b>	accueil collectif 0/4 ans - 58 places	1 rue Donzelot 05 55 32 24 06 creche_gagnant@ville-limoges.fr
SABLARD	<b>7 h / 18 h 45</b>	accueil collectif 0/4 ans - 60 places	19 rue de Feytiat 05 55 06 09 04 creche_sablard@ville-limoges.fr
PORTES-FERRÉES	<b>7 h / 18 h 45</b>	accueil collectif 0/4 ans - 60 places	58 rue des Portes-Ferrées 05 55 06 09 05 creche_portesferrees@ville-limoges.fr
VIGENAL	<b>7 h / 18 h 45</b>	accueil collectif 0/4 ans - 50 places	7 avenue Pierre-Traversat 05 55 37 71 17 creche_vigenal@ville-limoges.fr
ARMAND-DUTREIX	<b>7 h / 18 h 45</b>	accueil collectif 0/4 ans - 45 places	70 rue Armand-Dutreix 05 55 49 03 74 creche_dutreix@ville-limoges.fr
BEAUBREUIL	<b>7 h / 19 h 30</b>	accueil collectif 0/6 ans - 75 places	6 rue des Fuchsias 05 55 35 56 78 creche_beaubreuil@ville-limoges.fr

CRÈCHES EN HORAIRES DÉCALÉS*	HORAIRES	TYPE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	COORDONNÉES
JEAN-DUFOUR	<b>7 h 30 / 18 h 30</b>	accueil collectif 0/4 ans - 58 places	1 boulevard de Beaublanc tél. 05 55 34 54 30 creche_dufour@ville-limoges.fr
JOLIOT-CURIE	<b>7 h / 18 h 30</b>	accueil collectif 0/4 ans - 69 places	27 rue Joliot-Curie 05 55 05 02 78 creche_joliotcurie@ville-limoges.fr
HALTES-JEUX	HORAIRES	TYPE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	COORDONNÉES
LA MARELLE	<b>8 h 30 - 12 h 30</b> <b>14 h - 18 h</b>	accueil collectif 0/5 ans - 20 places	12 rue des Petites-Maisons 05 55 32 09 31 halte-jeux_marelle@ville-limoges.fr
LES P'TITS MALINS	<b>9 h - 12 h</b> <b>13 h 30 - 18 h</b>	accueil collectif 0/4 ans - 12 places	6 rue du Balcon 05 55 32 24 14 halte-jeux_ptitsmalins@ville-limoges.fr
FRIPOUNET	<b>8 h / 18 h</b>	accueil collectif 0/6 ans - 20 places	20 avenue du Président René-Coty 05 55 43 24 02 halte-jeux_fripounet@ville-limoges.fr

### Crèches en horaires décalés\*

En complément de l'accueil collectif, des agents agréés « assistant(e)s maternel(le)s » sont rattachés aux crèches Jean-Dufour et Joliot-Curie.

Ils (elles) accueillent des enfants à leur domicile de 5 à 8 heures et/ou de 18 h 30 à 22 heures avant de les conduire à la crèche pendant les heures d'ouverture.

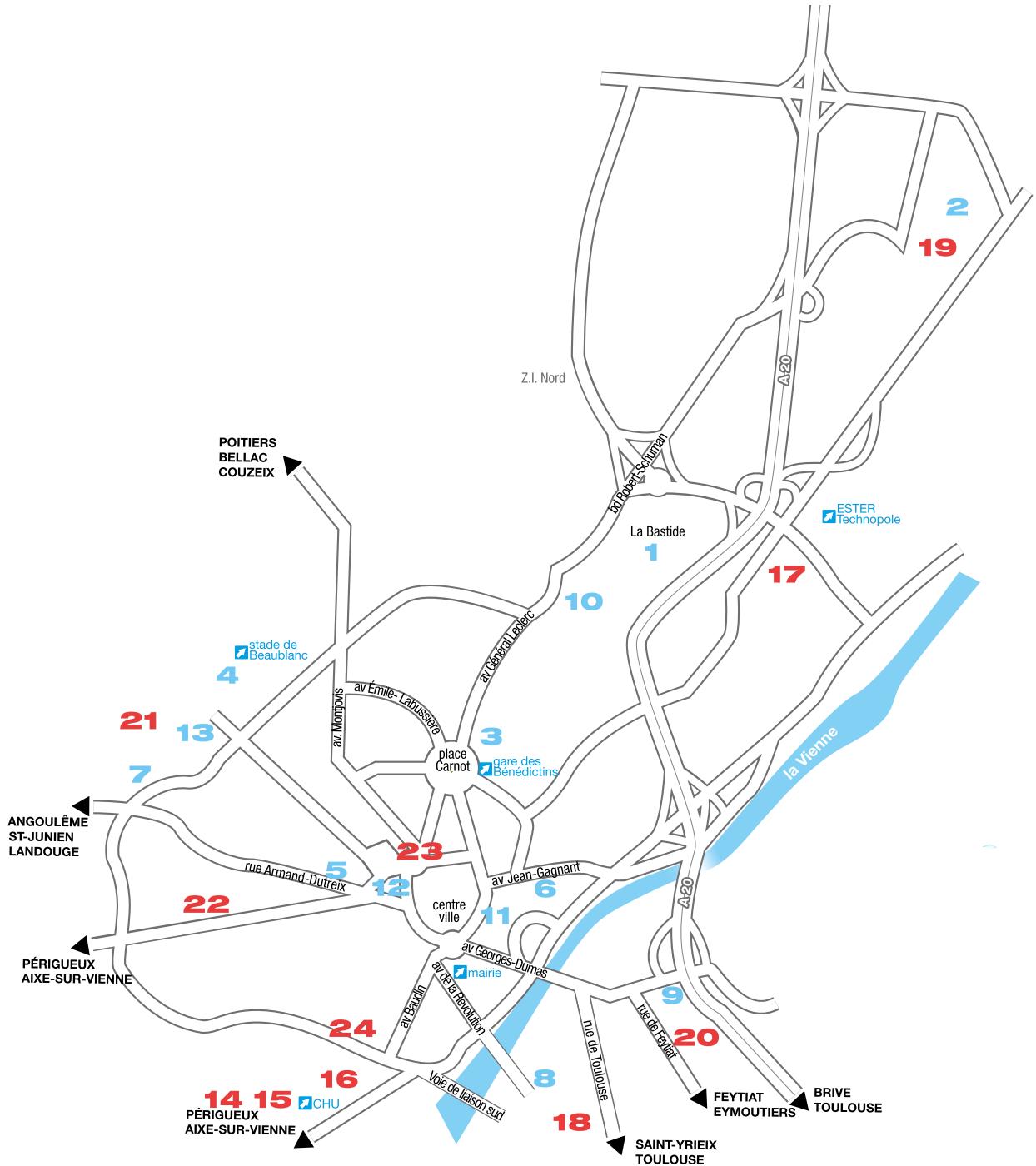
## Les crèches à gestion privée

Les modalités d'inscription et de fonctionnement sont renseignées par chaque établissement

CRÈCHES À GESTION PRIVÉE	HORAIRES	TYPE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	COORDONNÉES
LES MOUFLETS DE BEAUBREUIL	<b>8 h / 18 h</b>	Multi-accueil collectif 0/6 ans - 16 places	52 rue Rhin-et-Danube 05 55 35 40 70 lesmoufletsbeaubreuil2@wanadoo.fr
LES MINI FUTÉS	<b>8 h 30 / 18 h 30</b>	Multi-accueil collectif 0/4 ans - 16 places	38 rue Domnolet-Lafarge 05 55 31 88 27 minifutes@capf-asso.fr
LES PETITS MÔMES	<b>7 h 45 / 18 h</b>	Multi-accueil collectif 0/6 ans - 15 places	Rue Jacques-Brel 05 55 05 01 19 lespetitsmomes@mutualitelimousine.fr
CRÈCHES D'ENTREPRISES	HORAIRES	TYPE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	COORDONNÉES
DO MI SI LA DO RÉ	<b>6 h / 20 h</b>	Multi-accueil collectif 0/4 ans - 48 places	33 allée de Faugeras 05 55 42 40 16 domisiladore@mutualitelimousine.fr
LES PETITS CHAPERONS ROUGES	<b>7 h / 19 h 30</b>	Multi-accueil collectif 0/4 ans - 40 places <i>Places en accueil régulier réservées aux salariés des entreprises partenaires</i>	18 rue Fernand-Malinvaud 05 55 48 00 81 limoges@lpcr.fr

CRÈCHES HOSPITALIÈRES	HORAIRES	TYPE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	COORDONNÉES
CRÈCHE DU CHU	<b>6 h 15 / 21 h 30</b>	Multi-accueil collectif 0/4 ans - 45 places <i>PRIORITÉ aux salariés du CHU</i>	2 avenue Martin-Luther-King 05 55 05 60 80 creches@chu-limoges.fr
LA COMPAGNIE DES DOUDOUS	<b>7 h 15 / 18 h 15</b>	Multi-accueil collectif 3 mois/6 ans - 22 places <i>PRIORITÉ aux personnels CH Esquirol</i>	15 rue du Docteur-Marcland 05 55 43 13 65 gwenaelle.chevasson@ch-esquirol-limoges.fr
MICRO- CRÈCHES	HORAIRES	TYPE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	COORDONNÉES
PAUL ET ZOÉ	<b>7 h / 20 h</b>	10 places	225 rue François-Perrin 05 55 79 51 02 contact@pauletzoe.com
CHRYSAIDES	<b>7 h / 19 h 30</b>	10 places	4 rue du Général Cérez 09 83 97 99 00 contact@crèche-chrysalides.fr
HUGO ET LIA	<b>7 h / 20 h</b>	10 places	45 rue de la Conque 09 83 61 25 59 contact@pauletlia.com





# Plan de localisation des établissements

- 1 La Bastide
- 2 Beaubreuil
- 3 Boyer-Vignaud
- 4 Jean-Dufour
- 5 Armand-Dutreix
- 6 Jean-Gagnant
- 7 Joliot-Curie
- 8 Portes-Ferrées
- 9 Sablard
- 10 Vigenal
- 11 La Marelle
- 12 Les p'tits malins
- 13 Fripounet
- 14 Crèche hospitalière du CHU
- 15 Crèche familiale hospitalière du CHU
- 16 Crèche hospitalière La Cie des doudous
- 17 Crèche d'entreprises DO MI SI LA DO RÉ
- 18 Crèche d'entreprises Les petits chaperons rouges
- 19 Crèche privée Les mouflets de Beaubreuil
- 20 Crèche privée Les mini fûtés
- 21 Crèche privée Les petits Mômes
- 22 Micro-Crèche Paul et Zoé
- 23 Micro-Crèche Chrysalides
- 24 Hugo et Lia



## Accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le)

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans. Il (elle) est agréé(e) par le Président du Conseil départemental après avis des services de la Protection maternelle et infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel. L'assistant(e) maternel(le) est soit salarié(e) d'une collectivité (crèche familiale ou accueil familial), soit salarié(e) du parent qui l'emploie (assistant maternel indépendant). L'assistant(e) maternel(le) offre un accueil individualisé au rythme de chaque enfant, avec une approche de la socialisation au sein d'un groupe restreint. Il (elle) accompagne l'enfant dans son quotidien et son développement dans un environnement organisé et adapté.

## L'accueil familial

### 1. Accueil familial municipal

Des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, recruté(e)s et rémunéré(e)s par la Ville de Limoges, accueillent les enfants à leur domicile.

Ils (elles) sont rattaché(e)s à la crèche de leur secteur. Ils (elles) y accompagnent régulièrement les enfants pour les faire bénéficier des équipements et des activités. Ils (elles) participent également aux temps de réunion et de formation de l'équipe de la crèche.

Un suivi est assuré par le biais de visites régulières chez l'assistant(e) maternel(le) par l'équipe d'encadrement qui vérifie les conditions d'accueil. Les modalités d'inscription et de tarification sont les mêmes que pour l'accueil en crèche collective.

## 4 CRÈCHES ASSOCIENT ACCUEIL COLLECTIF ET ACCUEIL FAMILIAL ENTRE 6 HEURES ET 21 HEURES :

ÉTABLISSEMENTS	COORDONNÉES	ÉTABLISSEMENTS	COORDONNÉES
<b>PORTES-FERRÉES</b>	58 rue des Portes-Ferrées 05 55 06 09 05 creche_portesferrees@ville-limoges.fr	<b>BEAUBREUIL</b>	6 rue des Fuchsias 05 55 35 56 78 creche_beaubreuil@ville-limoges.fr
<b>JOLIOT CURIE</b>	27 rue Joliot-Curie 05 55 05 02 78 creche_joliotcurie@ville-limoges.fr	<b>JEAN DUFOUR</b>	1 boulevard de Beaublanc 05 55 34 54 30 creche_dufour@ville-limoges.fr

## 2. L'accueil familial du CHU

ÉTABLISSEMENT	COORDONNÉES
CRÈCHE FAMILIALE D'ENTREPRISE DU CHU	2 avenue Martin-Luther-King 05 55 05 60 80 creches@chu-limoges.fr

### L'accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e)

Les parents peuvent confier leur enfant à un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) : **ils deviennent alors particuliers employeurs.**

Un contrat de travail est établi entre les parties conformément à la convention collective des assistant(e)s maternel(le)s.

**La Caisse d'allocations familiales participe aux frais de garde** en versant une allocation dénommée « complément libre choix mode garde » dont le montant varie en fonction des revenus ([www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)).

Des assistant(e)s maternel(le)s peuvent se regrouper pour accueillir les enfants qui leur sont confiés dans des locaux adaptés, garantissant leur sécurité et leur santé, appelés Maison assistant(e)s maternel(le)s

Les listes d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sont consultables sur le site du Conseil départemental ([www.assmat87.fr](http://www.assmat87.fr)) ou sur le site de la CAF ([www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)), ou auprès des Relais Assistant(e)s Maternel(le)s.

### Relais d'assistant(e) maternel(le) (R.A.M)

C'est un lieu ressource pour les parents ou futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil. Ils y trouvent une écoute, des informations sur les différents modes d'accueil proposés sur la Ville de Limoges. Les RAM délivrent aux parents la liste des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s en lien avec leurs attentes, ainsi que des informations sur leurs droits et devoirs d'employeurs (convention collective, contrat de travail, rémunération, déclaration...).

Le R.A.M participe à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, par des informations sur leur métier, des temps d'accueil collectifs (assistant(e)s maternel(le)s et enfants), des réunions à thèmes et des temps d'échanges sur les pratiques professionnelles.

#### Le relais assistantes maternelles municipal

11 rue de New-York - tél. 05 55 10 30 80

[ram@ville-limoges.fr](mailto:ram@ville-limoges.fr)

horaires et jours d'ouverture :

Lundi :

Mardi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Jeudi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 19 h 00

Vendredi : 8h30 - 17 h 00 en continu

#### Le relais assistantes maternelles du centre d'animation des portes-ferrées

15 rue des Portes-Ferrées - tél. 05 55 00 52 02 -

[ram@capf-asso.fr](mailto:ram@capf-asso.fr)

Mardi : 13 h 00 - 17 h 30

Jeudi : 8 h 30 - 11 h 30

Vendredi : 13 h 00 - 16 h 30

## **Animations pour tout-petits**

### **1. Aires de jeux**

Des aires de jeux sont aménagées spécifiquement pour les tout-petits dans les espaces verts et jardins de la Ville : Joliot-Curie, Le Mas-Jambost, Évêché, Émile-Kahn, Victor-Thuillat.

### **2. Lieux d'accueil enfants-parents**

#### **Espace Famille**

25 rue Firmin Delage - tél. 05 55 50 23 76

#### **graines de familles**

5 rue Georges Braque - tél. 05 55 38 36 02

#### **Espace PMI**

15 Rue Encombe-Vineuse - tél. 05 55 79 72 34

### **3. Ludothèques**

Lieux d'accueil et de rencontres ouverts à tous, petits et grands, où se pratiquent prêts de jeux et de jouets, jeux sur place et animations ludiques.

#### **La cité des jeux**

19 rue Montmailler - tél. 05 55 79 81 06 - ludotheque@citedesjeux.fr

#### **Arc-en-ciel**

58 rue Rhin-et-Danube - 87280 Limoges - tél. 05 55 35 67 98 - b.v.l@wanadoo.fr

### **4. Bibliothèques**

#### **Bibliothèque pour bébés secteur jeunesse**

Bfm centre-ville place Aimé-Césaire - tél. 05 55 45 96 00 - bfm@bm-limoges.fr

Un programme régulier d'animations et d'expositions met en valeur les richesses de la littérature jeunesse. Les bibliothécaires du pôle publient régulièrement des « coups de cœur jeunesse ».

**Bibliothèque de l'Aurence**

**Un pôle petite enfance**

29 rue Marcel-Vardelle - tél. 05 55 05 02 85

### 6. Éveil musical

École du Pont-Neuf - 4 rue Basse-des-Carriers - tél. 05 55 03 19 57/06 15 42 93 16 - [centrepolysson@gmail.com](mailto:centrepolysson@gmail.com)

*Des musiciens diplômés proposent des ateliers d'éveil au monde sonore pour les enfants de 1 à 6 ans (accompagnés de leurs parents jusqu'à 4 ans).*





## Adresses utiles

### **Mairie de Limoges**

Direction de la Jeunesse - Service enfance

tél. 05 55 45 97 06

[www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr)

### **Et aussi à Limoges...**

#### **CAF de la Haute-Vienne**

25 rue Firmin-Delage - tél. 0 820 25 87 10

#### **Espace familles**

25 rue Firmin-Delage - tél. 05 55 43 40 14

#### **Conseil départemental de la Haute-Vienne**

Protection maternelle infantile (PMI)

11 rue François-Chénieux - tél. 05 44 00 11 42



santé  
famille  
retraite  
services



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION